

Les Suisses viennent de voter. Ils ont dit non à une initiative populaire qui avait réuni plus de 100 000 signatures et qui visait à faire limiter sur le territoire suisse la recherche sur les manipulations génétiques et la culture d'organismes génétiquement modifiés, en laissant autorisée la recherche sur les micro organismes et les plantes transgéniques en milieu confiné. L'initiative en question était certes desservie par ses excès et l'appel des autorités suisses à rejeter l'initiative a été relayé par une puissante campagne d'opinion menée par les entreprises les plus directement concernées, dans leur activité de recherche et dans la production et la commercialisation de leurs produits, par les interdictions légales qui leur auraient été opposées si l'initiative populaire avait abouti.

Cette initiative et les réactions qu'elle a suscité ont néanmoins le mérite de nous faire bien comprendre qu'à l'heure actuelle la science échappe de façon de plus en plus radicale à l'appréciation et au contrôle des citoyens. Elle y échappe de trois manières. D'abord, on dénie aux simples citoyens, sinon dans la théorie du moins dans les faits, la capacité de comprendre les enjeux et les mécanismes de la recherche scientifique. Ensuite, les décisions majeures concernant le développement des sciences et des techniques se prennent à l'échelle internationale tandis que la scène politique reste nationale. Dans ces conditions, tout effort de contrôle des orientations de la science au niveau national se heurte à l'argument suprême, que n'ont pas manqué de brandir les croisés de la lutte contre l'initiative populaire suisse : si ce n'est pas nous qui le faisons, d'autres le feront et de ce fait nous perdons des batailles dans la guerre économique. Enfin, de plus en plus directement intégrée dans la stratégie des grandes firmes, la recherche échappe au contrôle public.

La techno science s'est construite autour de la guerre et de la volonté de puissance ; la bombe atomique en a été, avec le projet Manhattan et, tout récemment encore, avec la rivalité montante entre l'Inde et le Pakistan, le symbole et pourrait-on dire la raison d'être. 50 ans plus tard, les combats les plus symboliques concernent les manipulations génétiques et elles sont placées sans vergogne par les entreprises et par le monde politique dans le champ d'une autre guerre : la guerre économique. Mais si la guerre est, selon l'adage, trop sérieuse pour être laissée aux militaires, la science n'est-elle pas une affaire trop sérieuse pour être laissée aux scientifiques ?

Ainsi, au moment où après la chute du Mur de Berlin triomphe, du moins en apparence la démocratie à l'occidentale, une autre évolution s'opère en sous-main : la démocratie elle-même se trouve vidée de son sens. La souveraineté nationale est un manteau troué qui recouvre de moins en moins bien la disparition progressive des attributs effectifs de cette souveraineté : la défense, la monnaie et l'économie bien sûr, mais plus largement ce qui oriente le destin de la cité et des citoyens. Dans le domaine de la science comme dans les autres, plus encore que dans les autres, le décalage est flagrant entre l'évolution des *faits*, (une science portée par des firmes internationales modelant de plus en plus profondément notre destinée) des *idéologies* (la liberté de chercher continue à être considérée comme un corollaire des droits de l'homme et la science comme l'alliée indéfectible de la liberté) et des *institutions* (des appareils publics et des systèmes politiques incapables d'assurer une maîtrise sociale des évolutions en cours). Si ce qui construit le monde de demain échappe radicalement au contrôle des citoyens, quel contenu donner au mot de démocratie ?

Il faut maintenant faire entrer la science dans le champ de la citoyenneté, faire entrer la science dans le champ de la gouvernance, c'est-à-dire dans le champ des régulations sociales, politiques, et administratives par lesquelles nos sociétés se gèrent. La conscience de ces problèmes dans l'opinion publique est évidente : la science, toujours plus haut, toujours plus loin, toujours plus vite mais dans quelle direction ? « *on n'arrête pas le progrès* » dit le café du commerce. On ne peut mieux dire que la science a déserté le camp de la liberté qui supposerait précisément la possibilité de choisir d'arrêter !

Quel système idéologique a permis d'ainsi soustraire la science du champ de la citoyenneté et a fait passer la recherche scientifique du statut d'outil au service de la liberté des hommes - en lui permettant d'échapper à la fatalité et à la précarité - au statut de finalité, se déployant quelles qu'en soient les conséquences pour les êtres humains ? La lecture des textes fondateurs élaborés après la deuxième guerre mondiale tant en ce qui concerne l'UNESCO qu'en ce qui concerne des structures

périphériques comme l'Association Internationale des Universités permet de saisir cette élaboration idéologique. La liberté de chercher est présentée comme un corollaire des droits de l'homme et le « progrès » comme la finalité même de l'humanité.

A partir de ces fondements, s'organise un appareil idéologique qui va permettre de colmater les différentes brèches possibles. L'émotion d'Hiroshima avait créé un doute immense à l'égard de la science. La guerre froide, les Trente Glorieuses et la guerre économique vont permettre de le balayer. Cet appareil idéologique comporte quatre dispositifs.

Premier dispositif, le principe du « *jugement par les pairs* ». Seuls les spécialistes eux-mêmes ont droit de juger l'activité d'autres spécialistes. C'est le principe même, au Moyen Age, de la soustraction du clergé et de la noblesse au droit judiciaire commun.

Deuxième dispositif, *le procès en sorcellerie*. Tout doute exprimé à l'égard de la manière actuelle de conduire la science est assimilé à de l'obscurantisme ou « au retour de l'irrationnel ». Vous êtes accusé en vrac de vouloir revenir à l'âge des cavernes, de priver les malades de soins et l'humanité de perspectives exaltantes. Ceci se double, notamment en ce qui concerne la génétique, d'un mépris du sacré qui conduit, comme nous allons le voir plus loin, à de sérieuses contradictions. Dans un débat organisé par notre fondation sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) à l'occasion de l'initiative populaire suisse, un croisé de la défense des OGM s'était exclamé : « *il y a des gens qui refusent de manger des aliments contenant des OGM ! C'est comme ces gens qui refusent de manger du porc !* » .

Troisième dispositif, l'imprévisibilité de la recherche. On feint de penser que la recherche s'apparente à l'exploration de l'inconnu, sur le modèle de Christophe Colomb, ce qui fait que la nature des découvertes étant imprévisible et leur usage plus imprévisible encore, tout effort de contrôle et d'orientation aboutirait à une automutilation.

Enfin dernier dispositif qui fait ressembler le système scientifique à un appareil ecclésial, *le doute est réservé aux théologiens*. La réflexion critique et épistémologique admise à l'intérieur de cercles scientifiques ne saurait être tolérée quand elle vient sur la scène publique.

La déclaration universelle sur le génome humain est une bonne illustration des contradictions et contorsions auxquelles conduit la sacralisation de la liberté de chercher, à travers son assimilation aux droits de l'homme, dès lors qu'elle comporte en elle-même les éléments de la désacralisation radicale de l'homme à travers la possibilité créée - au nom du progrès bien sûr ! - de manipuler l'intimité de son intimité. Les autorités religieuses, du moins en Occident, sont paralysées dans leurs réactions à l'idée de pouvoir être suspectés d'obscurantisme ; elles se satisfont de belles paroles sur « l'interdiction de pratiques contraires à la dignité humaine, telles que le clonage à des fins de reproduction d'êtres humains » et sur le fait que « les applications doivent tendre à l'allègement de la souffrance et à l'amélioration de la santé » . Une fois ces bonnes paroles prononcées, la déclaration admet que les résultats de la recherche en génétique feront l'objet de droits de propriété intellectuelle, « contrepartie indispensable aux investissements consentis par la recherche » , ce qui veut dire qu'on privatise et fait rentrer dans la sphère marchande toute manipulation du génome : on exclut de la brevetabilité seulement que ce qui relève de « la seule connaissance des gènes humains » .

Mais il y a ensuite à gérer les contradictions internes aux droits de l'homme. Cela conduit à d'étranges contorsions. Au nom de la cohérence des droits, la déclaration interdit d'avancer « toutes interprétations des recherches génétiques contraires à la dignité de l'individu comme être libre et responsable » . Ces recherches sont sommées d'avance de confirmer - puisqu'ainsi en ont décidé les Etats - que tous les être humains appartiennent à la même espèce et proviennent de la même société. Les partis d'extrêmes droites n'auront guère de mal à exploiter la contradiction entre une recherche qui a pour les plantes et les animaux une vision systématiquement eugénique et qui pose une interdiction de principe d'y penser quand il s'agit d'êtres humains.

Or, tout cela se passe hors d'un réel débat public. Quand on voit les campagne publicitaires

massives de Monsanto et Novartis pour « faire avaler les OGM au grand public », on ne peut qu'être rêveur devant l'inconscience ou l'hypocrisie .

Il est temps d'admettre qu'on ne peut plus penser la recherche avec des catégories mentales héritées d'une autre époque. L'essentiel de la recherche est conduit ou orienté par de grandes compagnies internationales. Dans ces conditions, *la recherche ne peut plus relever seulement du droit mais du contrat social*.

Quels pourraient être les termes de ce contrat ? Dans ces conditions, je vois quatre dimensions principales : la construction du débat public ; l'évolution des modalités de production de la recherche ; le principe d'utilité sociale ; le respect par la recherche d'une « Charte de la Terre » .

*La construction d'un débat public*, tout d'abord. Les conférences de consensus à la danoise constituent une première référence. A condition que les « experts » soient pris de toutes les opinions, que le débat soit largement public, que les décisions politiques ne soient pas prises avant le débat et qu'on ne s'en tienne pas à des conférences nationales (faute de quoi l'argument « d'autres le feront » devient imparable), de telles conférences permettent aux citoyens d'aborder les problèmes dans leur complexité, de relativiser l'avis des experts et de sortir du cercle fermé de comités éthiques.

*L'évolution des modalités de production de la recherche* ensuite. En 1994, le programme « environnement » du CNRS français a organisé un colloque sur les relations entre recherche et société. Après analyse du fossé créé par les conditions actuelles de production de la recherche, un certain nombre de pistes ont été esquissées pour une science plus citoyenne, c'est-à-dire capable de prendre en charge les nouveaux enjeux sociaux et de nouer de nouveaux liens avec la société : transformation des logiques institutionnelles actuelles qui cloisonnent, évolution de la culture des chercheurs, élargissement de l'éthique de la responsabilité pour instaurer, par exemple, un « devoir de dire » , construction d'espaces de dialogue et de partenariat avec la société, redéfinition de la fonction de chercheur.

Il est frappant de constater qu'on retrouve pratiquement les mêmes axes de progrès quand il s'agit de rendre l'action publique plus citoyenne : *la réflexion sur la recherche rentre dans le champ de la réflexion sur la gouvernance*.

*Le principe d'utilité sociale* en troisième lieu. Les priorités de la recherche sont actuellement celles de firmes après avoir été celles des Etats lorsque l'enjeu premier était la compétition militaire. Il est temps de constituer un débat public international sur les priorités et les modalités de la recherche qui seraient les mieux à même d'aborder au mieux les grands défis de l'humanité d'aujourd'hui.

*L'opposition à la science d'autres principes fondamentaux que ceux des Droits de l'Homme*. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies sont les seuls piliers incontestables actuels du droit international et la science, on l'a vu ne se prive pas des références aux Droits de l'Homme. Mais, il devient évident que ces deux piliers ne suffisent plus au stade actuel de développement de l'humanité. Un troisième pilier est devenu nécessaire, que l'on appelle depuis Stockholm en 1972, la Charte de la Terre. Celle-ci suppose que les grandes civilisations puissent se mettre d'accord sur un ensemble de valeurs communes pour gérer les relations entre les hommes, les sociétés et la biosphère. Différents projets sont en élaboration et en débats. L'Alliance pour un monde responsable et solidaire à l'issue d'un travail international fait une proposition fondée sur l'idée que : « L'ampleur et la rapidité des changements qu'a connue l'Humanité depuis un siècle, la croissance rapide de la population, les atteintes à la diversité des cultures et des êtres vivants, l'épuisement progressif de ses ressources et leur mauvaise répartition entre les êtres humains, les inégalités entre les sociétés et au sein des sociétés rendent nécessaire et urgent *un meilleur équilibre entre la diversité et l'unité, la personne et la société, le pouvoir et la responsabilité, l'avoir et l'être, le court terme et le long terme* »

C'est notamment dans la gestion de ces équilibres entre pouvoirs et responsabilités, entre évolution et prudence que l'on trouvera, à notre avis, de nouveaux fondements pour un contrat social entre la

science et la société.

En conclusion, faire entrer la science dans le champ de la citoyenneté est aussi nécessaire à la science elle-même qu'à la démocratie. Cela suppose que les scientifiques sortent de réactions défensives qui ressemblent, à maints égards, à celles des chefs d'entreprises dès qu'ils s'imaginent mis en cause. Beaucoup souffrent d'un tête à tête de plus en plus réducteurs entre la science et l'économie. Passons à l'acte, construisons le débat et le contrat.

Fondation Charles Léopold Mayer, Pierre Calame



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>